

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

10/01/91

Origine :

DGR

MMES et MM les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

de Paris et Strasbourg

(pour attribution)

MMES et MM les Directeurs

- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux

(pour information)

Réf. :

DGR n° 2585/91

Plan de classement :

274

Objet :

PROTOCOLE D'ACCORD "ORGANISMES SOCIAUX-ENTREPRISES D'ASSURANCES" COMMISSION D'APPLICATION :
RECTIFICATION A L'ANNEXE N° 2 DE LA NOTE N° 29 DU 29 JUIN 1990.

Annexe n° 2 à la note du 29 juin 1990 - Barème de responsabilité "Accidents entre deux véhicules"
(cas 10 à 56).

Pièces jointes :

- 1

Liens :

Mod.circ

DGR

2561/90

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

REGL. R. GOUEL - S. BOURGAULT

Téléphone :

42.79.32.05 - 42.79.34.01

@

**Direction de la
Gestion du Risque**

10/01/91

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de Paris et Strasbourg (pour attribution)

MMES et MM les Directeurs
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 2585/91

Objet : Protocole d'Accord "Organismes Sociaux - Entreprises d'Assurances" - Annexe 2 au relevé de décisions n° 29.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un document qui apporte des modifications aux dispositions relatives à la détermination des responsabilités contenues dans le règlement d'application pratique du protocole. Il annule et remplace celui qui figurait dans l'envoi du 9 novembre 1990 : en effet le trait séparant les cas 60 et 61 a été supprimé pour les deux dernières cases du tableau.

Pour le Directeur,
le Directeur-Adjoint

G. DORME

P.J.

BAREME DE RESPONSABILITE
"ACCIDENTS ENTRE DEUX VEHICULES"

(CAS 10 à 56)